

25- Depuis la RD936 à l'est d'Oisemont

Commentaire initial (2017) : Ce point de vue est situé sur la route départementale qui relie Oisemont à Allery à travers le plateau. La route, bordée d'un alignement d'érables, traverse une étendue de plaine. Les champs s'étendent de part et d'autre, interrompus seulement par les crêtes boisées des versants. A droite de la vue, le boisement laisse entrevoir l'urbanisation de Fontaine-de-Sec à travers les arbres.

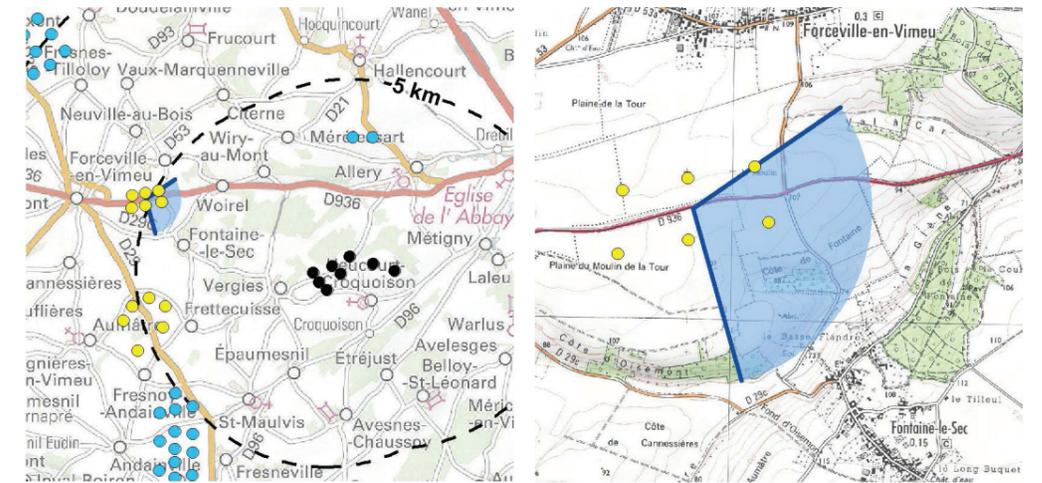
Le projet éolien s'inscrit à l'arrière de la crête boisée, où se succèdent d'autres parcs éoliens en instruction. Les parcs sont néanmoins suffisamment distants pour ne pas se confondre. Le projet, le plus en avant de cette série de parcs, domine largement le boisement. La présence des éoliennes perturbe ponctuellement la lisibilité de la crête boisée, élément principal de la vue dans ce contexte de paysage assez binaire et contrasté. Néanmoins, il forme avec les autres parcs un ensemble cohérent qui s'accorde avec l'orientation du relief. L'impact est moyen.

Coordonnées du point de prise de vue : X=613346 / Y= 6984761 (Lambert 93)

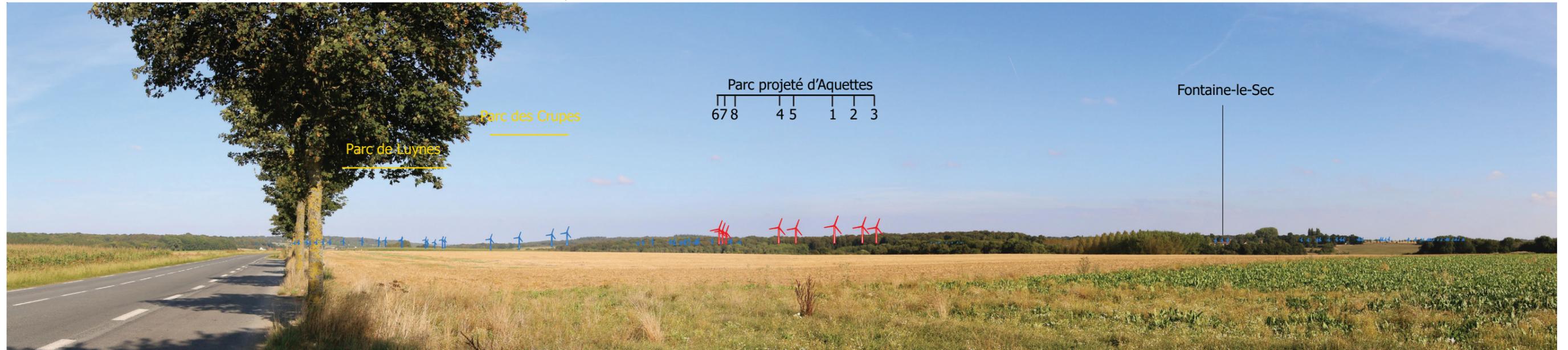
Angle de vue : 109°

Distance à l'éolienne la plus proche : 5.1 kilomètre

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 7.3 kilomètres



Vue filaire initiale (parc projeté d'Aquettes selon contexte éolien en date du 01/08/2017)



Vue filaire révisée (parc accordé d'Aquettes selon nouveau contexte éolien en date du 04/02/2021)



25- Depuis la RD936 à l'est d'Oisemont

Commentaire révisé :

Le contexte éolien s'étire sur l'horizon en arrière-plan du boisement n'interférant pas avec la lisibilité du parc d'Aquettes. Au premier-plan, l'éolienne du projet du Moulin de la Tour attire rapidement le regard et apparaît prégnante dans le paysage.
Aucun effet supplémentaire sur l'impact visuel du projet n'est relevé.

Vue réelle initiale (parc projeté d'Aquettes selon contexte éolien en date du 01/08/2017)



Vue réelle révisée (parc accordé d'Aquettes selon nouveau contexte éolien en date du 04/02/2021)



VUE REELLE REVISEE - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard





678



4

5

1

2

3



26-Depuis la RD53 à l'ouest de Forceville-en-Vimeu

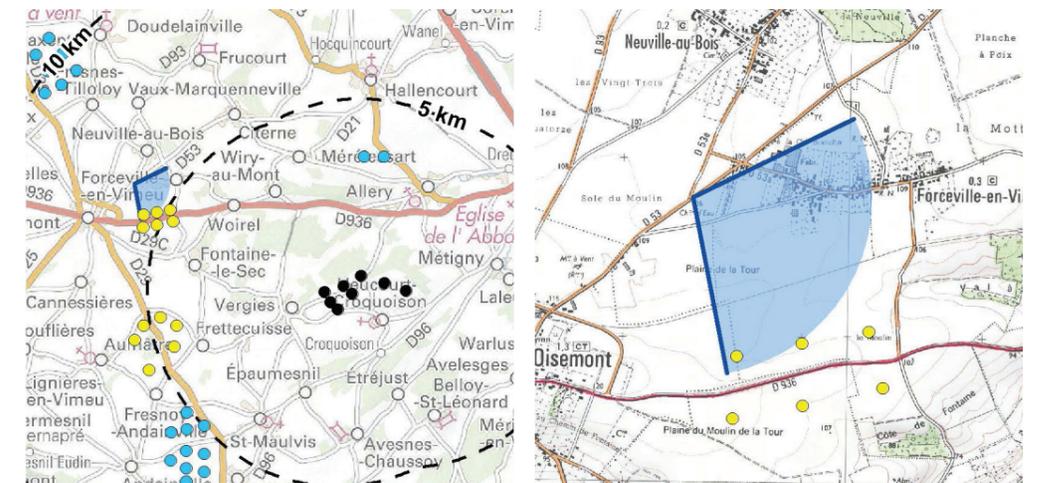
Commentaire initial (2017) : Le point de vue est situé sur la plaine agricole du plateau de Oisemont. La RD53 dessert le village de Forceville-en-Vimeu mais ne le traverse pas. La route longe ainsi les champs et la frange urbaine du bourg. Entre les arbres d'alignement de premier plan, la vue s'ouvre sur une étendue de champs, sur laquelle vient se détacher une série de maisons jumelées (deux habitations mitoyennes). Cette ligne, doublée à l'arrière-plan par l'épaisseur du bois de Forceville, offre une composition tout en longueur, rythmée par l'effet de répétition d'un même motif. Elle est contrebalancée à droite de la vue par la verticalité du château d'eau. Le projet éolien s'inscrit à la lisière du bois et de la frange urbaine, et se trouve en partie masqué par ces éléments. Les deux éoliennes visibles se détachent sur l'horizon, à droite du boisement. La hauteur perçue se rapproche de celle du boisement et les éoliennes s'intègrent discrètement dans la continuité de celui-ci. L'impact est faible.

Coordonnées du point de prise de vue : X=612705 / Y= 6985749 (Lambert 93)

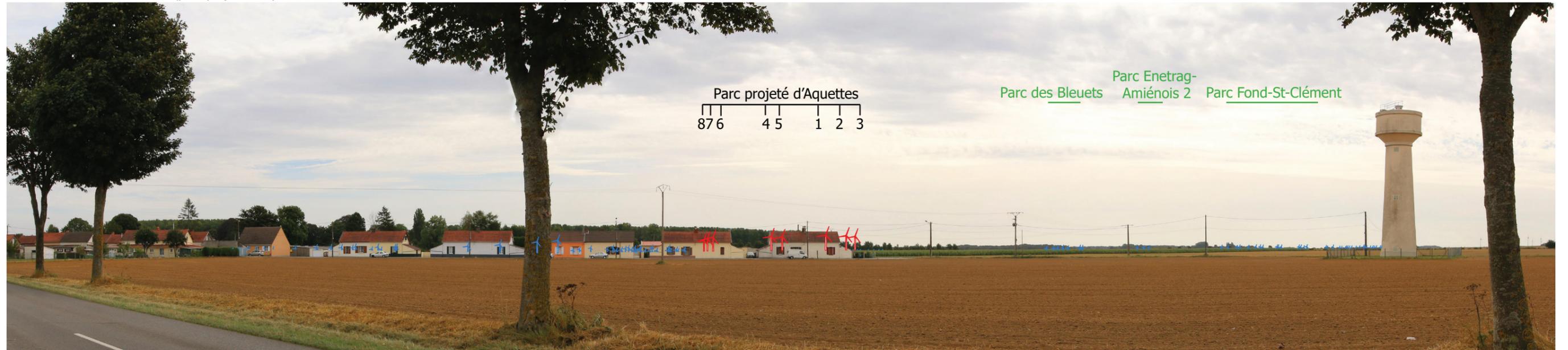
Angle de vue : 105°

Distance à l'éolienne la plus proche : 6.2 kilomètre

Distance à l'éolienne la plus éloignée : 8.2 kilomètres



Vue filaire initiale (parc projeté d'Aquettes selon contexte éolien en date du 01/08/2017)



Vue filaire révisée (parc accordé d'Aquettes selon nouveau contexte éolien en date du 04/02/2021)



26-Depuis la RD53 à l'ouest de Forceville-en-Vimeu

Commentaire révisé :

Le projet du Moulin de la Tour s'inscrit de manière prégnante dans l'horizon paysager venant ainsi prendre l'ascendant visuel sur le parc d'Aquettes, situé en arrière-plan. Aussi, aucun effet supplémentaire sur l'impact visuel du projet n'est relevé.

Vue réelle initiale (parc projeté d'Aquettes selon contexte éolien en date du 01/08/2017)



Vue réelle révisée (parc accordé d'Aquettes selon nouveau contexte éolien en date du 04/02/2021)



VUE REELLE REVISEE - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard

